



Référence(s) : 2020 02-03_CR_CONSEILDECOLE_n3

Compte rendu du Conseil d'École du Lycée Français de Madrid

02 Mars 2021

En visioconférence 17h10

BANU Maria - parent APA	LETESSIER Thomas – directeur élémentaire Condé
BARRE Alice - parent APA	MARGOT Jennifer - parent ALI
BAUER Sophie - Espagnol Conde	MARTINEZ Sophie - anglais Conde
BOURTHOMIEU Marc directeur-maternelle	MONSEC Fabienne - Maternelle Condé
BREZOT Pierre - Élémentaire Condé	MONTASTIER Elisabeth – Maternelle Conde
CAGLIADA Inès - parent ALI	MORAN Francisco — APE Saint-Ex
CARILLO-AOUN Adriana - Parent ALI	Guerreiro Elisabeth- Élémentaire Saint Ex
CHASSAGNE Jean Michel - Élémentaire Conde	PEINADO Guillermo -Espagnol Saint Ex
DATO Pascale - ASEM Conde	RIFFLET Carole - Élémentaire Conde
DE LA DEDICACION Hélène – Maternelle Conde	SALAS Nathalie - élémentaire Condé
FABRE Christine Parent ALI	SALIOU Yannick - directeur élémentaire Conde
FEVRE Julie - parent APA	SAINT-LO Mathilde – parent ALI
LACOSTE Aurore Élémentaire Saint Ex	SCHMIT Pascale - élémentaire Condé
GAUTIER Dominique – Gestionnaire Saint-Ex	STENGEL Guillaume - Proviseur
HERRANZ Daphné - parent APA	TOLEDANA Arturo - parent ALI
HOURDOU Catherine - parent APA	VIDALAIN Clémence - Élémentaire Conde
ISASI Pedro - parent APE-St Ex	WALLYN Magali – Proviseure adjointe Saint-Ex -
MICHEL Magali-maternelle Saint Ex	



La séance est ouverte en visioconférence à 17h25, le quorum étant atteint.

Le conseil d'école est présidé par M. Yannick Saliou, directeur de l'école élémentaire sur le site de Condé de Orgaz.

Mme Wallyn, proviseur-adjoint, est désignée secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en hommage à M. Ernesto Nougues, enseignant en élémentaire, qui nous a quittés le 15 janvier 2021.

Déclaration liminaire proposée par Mme Fabre, membre de l'ALI.

1. Adoption du procès-verbal

Le président de séance invite les membres du conseil à formuler leurs observations concernant le procès-verbal du 10 Décembre 2020.

L'adoption est soumise au vote, qui est favorable à l'unanimité.

2. Calendrier scolaire 2020-2021

M. Stengel, proviseur, présente un ajustement du calendrier scolaire : rajout des 19 mars et 03 mai 2021. Après concertation du SCAC, il n'y a pas de compensation obligatoire. Il s'agit d'un ajustement en fonction du calendrier local.

3. Calendrier scolaire 2021-2022

M. Stengel présente le nouveau calendrier pour l'année scolaire 2021-2022, rythme nord. La moyenne des jours de classe et des heures pour 2021-2022 est pratiquement la même que celle de l'année scolaire 2020-2021, soit respectivement 918 heures et 919,5 heures. Le nombre d'heures pour l'année scolaire 2021-2022 est placé dans la fourchette haute du nombre d'heures préconisé : 918 heures pour une fourchette entre 888 et 913 heures.

Trois rajouts sont présentés dans le calendrier scolaire : les 02/11/2021, le 02/05/2022 et les 13-16/05/2022, mais la trame habituelle calendaire est préservée.

M. Stengel rappelle que les jours fériés sur une semaine travaillée ne sont pas à décompter du nombre d'heures annuel.

La version validée est celle du conseil d'établissement, qui sera alors remontée à l'Agence.

Un avis est demandé pour le calendrier avec le 02 novembre inclus (version 1) : 23 pour et 12 contre.



4. Contexte sanitaire- Protocole Enseignement à Distance

- Cas des classes confinées : le confinement est souvent déclenché par manque de prudence des familles. En cas de doute, les familles doivent s'assurer que les enfants ne soient pas contaminés. Ces mesures de précaution, qui appellent à la responsabilité collective, ne sont pas toujours respectées et peuvent entraîner des risques de contamination, donc des confinements de classe qui peuvent être évités.
- Protocole Enseignement à Distance :

Le Protocole d'Enseignement à Distance a été mis en ligne et est à la disposition des familles.

Mme Fèvre déplore le fait que ce protocole soit tourné essentiellement vers les enseignants et non les familles. Les familles auraient besoin de conseils d'ordre technique ou autre.

M. Saliou rappelle que ce protocole est un outil essentiellement pédagogique, élaboré en conseil des maîtres.

Mme Salas souligne que les élèves sont préparés en classe par les enseignants, ce que M. Brezot confirme. De même, le protocole ne présentait que les principes directeurs de l'enseignement à distance, qui au quotidien peut prendre différentes modalités, selon les niveaux, classes, âge des enfants.

M. Chassagne évoque le fait que cet enseignement à distance rayonne sur l'enseignement en présentiel : des pratiques propres au distanciel peuvent être appliquées au présentiel, de manière optimale.

5. Gestion des élèves ayant des rendez-vous avec les praticiens de santé

Les directeurs et proviseur-adjoint de Saint Exupéry présentent respectivement les entrées et sorties ordinaires des élèves au long de la journée. Les directeurs et proviseur-adjoint gèrent au quotidien les exceptions liées aux différents rendez-vous extérieurs, ponctuels.

Seuls les élèves bénéficiant d'un protocole particulier, d'ordre médical (PAI) ou pédagogique (PAP-PPS) peuvent avoir un emploi du temps aménagé en fonction des besoins, en accord avec la direction et les enseignants.

Marc Bouthoumieu, directeur de la maternelle, signale qu'un agent de sécurité est à disposition sur l'entrée de la maternelle et permet de gérer les mouvements latéraux dans la journée.



6. Point sur les Élèves à Besoins Educatifs Particuliers (EBEP)

M. Saliou rappelle les différents protocoles existants :

- le PAI (projet d'Accueil Individualisé) d'ordre médical
- le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) et le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) d'ordre pédagogique
- le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation), pour les élèves en situation de handicap

Ces dispositifs sont mis en place sur les 2 sites.

Les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé prévu à l'article L. 311-7, après avis du médecin du lycée.

Les familles peuvent être dirigées vers des professionnels de santé français ou espagnols (neurologues, pédopsychiatres) afin de s'assurer que d'autres troubles ne soient pas associés et apporter un éclairage supplémentaire.

Les délais de rendez-vous concernant les professionnels de santé peuvent être importants. Aussi, les aménagements nécessaires pour les élèves sont proposés par les enseignants. Ces aménagements sont validés institutionnellement à la signature des protocoles.

7. Point sur les prévisions d'effectifs et préparation de la rentrée 2021-2022

La présentation de la prévision d'effectifs est effectuée pour les 2 sites.

Mme Wallyn rappelle qu'il s'agit de chiffres en devenir. Il s'agit à ce jour d'une première tendance, suite à la première commission d'inscriptions du mois de décembre. La campagne d'inscriptions est désormais filée pour cette partie de l'année. Cela signifie que les demandes d'inscriptions peuvent s'effectuer au fur et à mesure. Une nouvelle commission d'inscriptions aura lieu fin Mars, et une troisième est prévue sur le troisième trimestre.

Les chiffres présentés sont donc susceptibles d'évoluer.

Les directeurs du site de Condé évoquent des niveaux plus tendus que d'autres (MS et CM2 notamment).

8. La campagne de vaccinations du personnel du LFM

Une campagne de vaccination à destination du personnel du LFM a été lancée par la Communauté de Madrid. Environ 600 membres du personnel du Lycée Français de Madrid se sont inscrits. Chaque membre du personnel



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

sera invité à se faire vacciner, sur un délai cependant inconnu à ce jour. Les modalités de mise en place ne sont pas encore connues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.